

PAR COURRIEL

Québec, le 29 juin 2020

Madame

Objet : Demande d'accès à l'information
N/Réf. : 0101-405

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 9 juin 2020 par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) le nombre de visiteurs quotidiens enregistrés par le parc national du Mont-Saint-Bruno pour les saisons estivales de 2017 et 2018, soit de mai à novembre.

Notre estimation de la fréquentation en jours-visites au parc national du Mont-Saint-Bruno pour la période requise est de 590 925 en 2017 et 637 259 en 2018. Notez qu'il s'agit d'une estimation approximative basée sur les droits d'accès quotidiens délivrés et une estimation de la fréquentation par les détenteurs d'abonnement annuel. En effet, l'accès à ce parc n'est pas systématiquement contrôlé compte tenu de ses nombreux accès.

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente – Affaires corporatives et secrétaire générale,

Original signé

Nelly Rodrigue, avocate, ASC

p. j. Avis de recours